

SEANCE DU 07 JUIN 2016

Etait absente : Mme JEANNEAU.

Etait excusé : M.RICHARD

2016-43 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ4.2

Renouvellement du contrat de d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non-complet de 22.25 heures hebdomadaires annualisées en fonction des besoins du service à compter du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Révision possible (dans la limite du raisonnable).

2016-44 CRÉATION D'UN CARRÉ MILITAIRE AU CIMETIERE

Concessions des soldats Jules et J. Marie DEROUET, frères, Morts pour la France à reprendre (concession Ba6). Aucune famille n'étant connue, en vertu des articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut en assurer l'entretien ou déplacer les ossements. La commission cimetière a opté pour cette dernière option.

Suite à une rencontre avec M. Cédric CARAVACA, membre de l'association pour le Souvenir français (loi d'utilité publique), Il en est ressorti la possibilité de créer un carré militaire à côté du monument aux morts (sur emplacement Ba1 une fois repris) avec le déplacement des ossements, création d'un ossuaire, installation de 2 croix et obus blancs, le tout délimité par une corde. L'installation et les frais divers seraient à la charge de la commune. D'autres soldats de la commune pourraient éventuellement rejoindre le carré militaire, sur demande.

2016-45 SIMPLIFICATION DES TARIFS DE LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE - GESTION

3.3 Locations

*Maintenance des tarifs commune/hors commune. Pour éviter certains abus, obligation de la présence du signataire du contrat à la remise des clés.

*Mise en place d'un état des lieux concis écrit en amont et en aval des locations, contresigné des 2 parties (vote à mains levées à l'unanimité des membres présents). Un nettoyage de fonds sera assuré avant la mise en place et des fiches de suivi seront instaurées.

* Simplification de la grille tarifaire :

SALLE SOCIOCULTURELLE

1^{er}
juil.2016

Mariage	2016	Vaisselle cassée	à l'unité
Commune	155	verre/tasse/ assiette ancien service	1,2
Hors commune	190	assiette nouveau service	10
Banquet (moins de 60 personnes) ou autres		assiette à dessert nouveau service	8
Commune uniquement (demi-salle)	80	saladier / plat /louche	5
Banquet ou autres		carafe	3
Commune	120	soupière	6

	Hors commune	145
Assemblée générale / café sépulture / vin d'honneur (vaisselle incluse)		
	Commune	50
	Hors commune	60

Salle non nettoyée	90
Electricité (kw/h)	0,3

Saint Sylvestre		
	Commune	165
	Hors commune	310

Tarif préférentiel (SCH, Bruyères, Amicale, CDF)	
à partir 2è location été	30
hiver	70

1 GRATUITE PAR ASSOCIATION HAMOISE
(avec caution de 80€)

27/01/2015

2016-46 GESTION DE LA VOIRIE

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'elle a reçu du Conseil Départemental une proposition d'arrêté pour limiter la vitesse au lieu-dit « La Source » à 50 km/heure (Route départementale n°219) et qu'elle a jugé cette limitation excessive pour cet endroit, en comparaison à d'autres portions plus accidentogènes. En présence de M.M. FORTIN et TERTRE, elle s'est entretenue à ce sujet avec M.HASLÉ et BELLIER du Conseil Départemental. Il en ressort les conclusions suivantes :

Limitation de 50 km/h à la Source

Compte tenu du rétrécissement de chaussée, il y a de fortes chances pour que la limitation soit maintenue. Madame le Maire va toutefois émettre un avis pour une limitation à 70km/h.

Sécurisation de la RD 219 portion Le Ham

Certains endroits accidentogènes ont été cités, tels Les Haies, La Rousselière, le virage de l'étang de Bondi ; toutefois le Conseil Départemental ne prévoit pas aménagements dans l'immédiat. Néanmoins, d'ici 3 ans les enduits seront refaits sur la totalité de la R.D., à savoir : RD 219 vers Villaines-La-Juhel et D 264 vers Charchigné seront enduites cette année ; et la RD 219 vers Le Ribay et RD 264 vers Hardanges seront refaites dans les 5 années à venir.

Limitation du passage de poids-lourds dans le bourg :

Il a été suggéré d'interdire le passage des camions en transit dans le bourg. Aucune réponse favorable ne pourra être apportée par le Conseil Départemental, le nombre de camions/jours (environ 45) n'est pas significatif. Toutefois, une sensibilisation auprès des transporteurs pourrait apporter une amélioration pour la circulation.

Problèmes du stationnement sur les chaussées dans le bourg

Il est rappelé que le stationnement sur les trottoirs est interdit. Des véhicules stationnant parfois sur la chaussée, gênent et rendent ainsi la circulation des usagers difficile dans les rues, et surtout au niveau des carrefours (certains engins agricoles ou camions doivent se déporter complètement à gauche).

Vitesse excessive

Il est proposé de procéder à des mesures précises de vitesse et d'installer un radar pédagogique temporaire dans le bourg (sous réserve de l'accord du Conseil Départemental)

2016-47 ACCUEIL DE LOISIRS DANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.) : PERMANENCES

Mise en place d'un planning d'intendance par semaine. IL est rappelé le transfert de la compétence enfance/jeunesse à la C.C.M.A., de même que le matériel dédié. La mutualisation des moyens prend tout son sens puisque les camps sont installés par la Communauté de Communes pour tout le mois et tous les centres.

2016 - 48 REDEVANCE OCCUPATION AU DOMAINE PUBLIC 2016

ERDF : 197 €

FRANCE TELECOM : 320.09 €

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.i) VALANT SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T)

Dans la continuité de la délibération 2015-67 du 85 décembre 2015, exposition de l'objectif de la Communauté de Communes à savoir d'augmenter la population du territoire pour passer de 17 000 à 20 000 habitants d'ici 2030. Le but est d'harmoniser l'écriture réglementaire pour appliquer de façon cohérente le droit des sols. L'étude sera figée pour les 15 années à venir ; c'est pourquoi une réflexion de fonds et une importante implication des conseils municipaux est indispensable. L'objectif est également de libérer du terrain agricole, toutes les zones actuellement constructibles sur les communes ne seront pas toutes conservées. Afin d'anticiper au mieux ce changement, 3 groupes de travail sont constitués (logements vacants à recenser, recensement des permis de construire sur les 10 précédentes années et définition de la tâche urbaine, sur la base de statistiques).

Une réunion publique d'information a été organisée par la communauté de communes le 24 mai en présence de M.BAFFERT, consultant. D'autres réunions d'information suivront.

ADHÉSION AU POLE SANTE PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX (S.P.A.T.)

Renouvellement convention d'adhésion pour un an renouvelable par tacite reconduction à compter de 2016 auprès du service S.P.A.T. du centre de gestion. 71 € par agent pour l'année 2016.

AFFAIRES DIVERSES

Concours maisons fleuries : suppression (seulement 4 inscrits). Les sommes non réparties serviront au fleurissement et à l'embellissement du bourg.

Eoliennes sur les communes de Crennes-Sur-Fraubée, Le Ham et Villaines-La-Juhel : reprise